



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUYANE

Commission permanente du jeudi 05 avril 2007.

Délibération n°000115 Déplacements des sportifs extra-muros pour l'année 2007.

L'an deux mille sept et le jeudi 05 avril à 09 heures 00, le Conseil Régional s'est réuni en Commission permanente à Cité Administrative Régionale «Salle de Commission Permanente», sous la présidence de Monsieur Antoine KARAM, Président de la Région Guyane.

Étaient présents: M. Antoine KARAM, Mme Chantal BERTHELOT, Mme Marie-José LALSIE, M. Jean-Paul FERREIRA, M. Serge FÉLIX, M. Bernard LOE-MIE.

Étaient absents : M. José GAILLOU, M. Georges ELFORT, Mme Muriel ICARÉ, Mme Célinie BOURDON.

La commission permanente statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport n°CP-000571 du Président du Conseil Régional ;

Entendu l'avis de la Commission « Culture, Sport, Vie associative, Politique de la ville, Habitat » du Mardi-03 avril 2007

DELIBERE

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport n°CP-000571 du Président du Conseil Régional ;

Entendu l'avis de la Commission « Sport » du 03 avril 2007

DELIBERE



DONNE ACTE à Monsieur le Président du Conseil Régional du présent rapport n°CP-000571.

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer au titre des déplacements sportifs extra-muros pour l'année 2007 aux associations suivantes :

Ligues /Et Comités	Projets	Conseil Régional dispo : 100 000€
Athlétisme	CARIFTA GAMES	4 500,00 €
	Champ. de France d'été elite (Niord)	2 000,00 €
Boxe	Critérium national (Bourges)	2 500,00 €
Basket-Ball	Finale Guy MarGua senior fille (Guadeloupe)	4 500,00 €
	Finale Guy MarGua senior garçon (Guadeloupe)	4 500,00 €
Canoë Kayak	Champ de France jeune de Kayak -Polo(Wilems)	2 500,00 €
Cyclisme	Championnat des DOM-TOM (Guadeloupe)	3 000,00 €
Equitation	Challenge Inter Caraïbe (Guadeloupe)	2 000,00 €

Escrime	Champ de France cadets (Toulon)	3 000,00 €
Football	Tournoi des 18 ans (Guadeloupe)	7 000,00 €
Hand - Ball	Intercomités (Paris)	11 000,00 €
Judo	Champ zone cadets (Paris)	2 000,00 €
	Champ de zone minimes (Paris)	5 000,00 €
Karaté	Coupe de France combiné minimes & séniors	5 000,00 €
Natation	CARIFTA-GAMES (Jamaïque)	7 000,00 €
Pétanque	Championnat de France doublette femmes (Paris)	1 500,00 €
	Championnat de France doublette hommes (Dijon)	2 000,00 €
Squash	Open d'Allemagne (Cologne)	5 500,00 €
	Open des Pays Bas	
Tennis	Champ. de France 10/11 ans (Paris)	6 500,00 €
Tennis de Table	Championnat Antilles Guyane (Martinique)	3 000,00 €
Tir	Challenge Antilles Guyane (Martinique)	2 500,00 €
Tir à l'Arc	Coupe des DOM-TOM (Yvelines)	2 000,00 €
U.N.S.S	Champ de France de natation (Monceau)	2 700,00 €
Volley - Ball	Champ Antilles- Guyane clubs champions (Martin.)	8 800,00 €

ARTICLE 2 :

Les sommes correspondantes seront prélevées sur le Chapitre 933 Article 9332 du budget pour 2007 de la collectivité régionale, et versée au bénéficiaire selon les modalités suivantes :

- 100% de la somme, jusqu'à 3 000 €,
- 80% dès que la délibération sera rendue exécutoire,

le solde sur présentation du bilan ou des factures ou, le cas échéant, de toute autre pièce justificative.

ARTICLE 3 : DONNE MANDAT à Monsieur le Président du Conseil Régional pour signer tous les actes afférents à ces opérations

Fait et délibéré à Cayenne,
en séance publique, le 05 avril 2007.

Certifié exécutoire,
transmis à Monsieur le Préfet le :

17 AVR 2007

Le Président du Conseil Régional

POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	0	0

LE PRESIDENT DE LA REGION GUYANE

